

# Alliance de sociétés féminines suisses : assemblée des déléguées

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **54 (1966)**

Heft 63

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271377>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# FEMMES SUISSSES ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

23 avril 1966 - N° 63

54<sup>e</sup> année



Rédact. responsable:  
Mme H. Nicod-Robert  
Le Lendard  
1033 La Conversion (VD)  
Tél. (021) 28 28 09

Administration  
et vente au numéro :  
Mme Lechner-Wiblé  
19, av. L.-Aubert  
1205 Genève  
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :  
Annonces suisses S. A.  
1, rue du Vieux-Billard  
1205 Genève

Abonnement : (1 an)  
Suisse Fr. 7.—  
Etranger Fr. 7,75

Abonnement  
de solidarité féminine  
Fr. 10.—

y compris  
les numéros spéciaux  
Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale  
1211 Genève 1

à **coop** Genève  
fromage  
beurre  
yogourt  
ice-cream  
crème  
avec timbres 7 1/2 % !

Alliance de sociétés  
féminines suisses

## Assemblée des déléguées

Baden, les 28 et 29 avril, au Kurtheater

PROGRAMME

Judi 28 avril

14 h. 30 Bienvenue

14 h. 45 **Problèmes de la construction de logements**  
Introduction du sujet :  
Frau Dr. L. Uchtenhagen, Zurich  
Mme Béate Billeter, conseillère générale, architecte, Neuchâtel

15 h. 45 Thé, offert par la ville de Baden

16 h. 30 Discussion « autour de la table ronde » présidée par Fräulein Dr. Erika Rikli, Zurich  
prennent part à la discussion :  
Herr Fritz Berger, Delegierter für Wohnungsbau, Bern  
Mme Béate Billeter, architecte, Neuchâtel  
Mme Erica Carrard, Lausanne  
Mme Silvia Ferri, architecte, Lugano  
Herr Heinz Joss, Geschäftsführer der Schweiz. Zentralstelle für Baurationalisierung, Zurich  
Frau Claire Rufener, Architektin, Bern  
Frau Dr. L. Uchtenhagen, Zurich  
M. J.-P. Vouga, architecte de l'Etat, Lausanne

## XIX<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (21 février - 11 mars 1966, à Genève)

Les pays composant la commission sont au nombre de vingt et un, dont cinq sont permanents et dont les autres accèdent à la représentation par rotation ; voici la liste actuelle ainsi que la date d'expiration du mandat de trois ans de chacun des membres :

- |                         |                                |
|-------------------------|--------------------------------|
| Autriche (1967)         | Mme Hella Hanzlik              |
| Chili (1968)            | Mme Mimi Marinovic de Jadresic |
| Chine (1967)            | Mlle Yah-chuan Wang            |
| Etats-Unis (1967)       | Mme Gladys A. Tillett          |
| Finlande (1968)         | Mme Helvi L. Sipilä            |
| France (1968)           | Mlle Jeanne Chaton             |
| Ghana (1967)            | Mme Annie R. Jiagge            |
| Guinée (1966)           | Mme Fatou Aribot               |
| Honduras (1968)         | Non encore communiqué          |
| Hongrie (1966)          | Mme Hanna Boker                |
| Iran (1966)             | Princesse Ashraf Pahlavi       |
| Japon (1967)            | Mme Takii Fujita               |
| Liberia (1968)          | Mme E. A. Stevenson            |
| Mexique (1968)          | Mme Maria Lavalle Urbina       |
| Népal (1966)            | Mme Kamal Rana                 |
| Philippines (1966)      | Mlle Helena Z. Benitez         |
| Pologne (1968)          | Mme Zofia Dembiska             |
| Rép. arabe unie (1966)  | Mme Aziza Hussein              |
| Rép. dominicaine (1966) | Non communiqué                 |
| Royaume-Uni (1967)      | Mme Margaret McKay             |
| Union soviétique (1967) | Mme Zoya Mironova              |

La première séance a été ouverte par la Princesse Ashraf Pahlavi (Iran) qui avait déjà présidé la dix-huitième session, à Téhéran, en 1964.

La commission a élu à l'unanimité les membres de son bureau : Mlle Helena Z. Benitez (Philippines), présidente, Mme Helvi L. Sipilä (Finlande), première vice-présidente, Mme Annie R. Jiagge (Ghana), deuxième vice-présidente, Mme Anna Boker (Hongrie), rapporteur.

### Encore beaucoup de pain sur la planche

Le projet de **Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes** a été achevé et adopté à l'unanimité. Il sera soumis au Conseil économique et social. Signalons, entre autres, l'amendement proposé par la France, qui, à l'intention des pays en voie de développement, spécifie qu'il faut réserver certains travaux de force pour les hommes.

L'élimination de la discrimination exige de nombreuses conditions qui sont loin d'être remplies dans la plupart des pays du monde : droits civils et pénaux égaux, acquisition et perte de la nationalité, possibilités d'instruction et de formation professionnelle égales, etc. Les intéressées elles-mêmes, les femmes, doivent être atteintes et informées par le moyen de cycles d'études régionaux, de séminaires — un séminaire a été organisé en 1965 en Mongolie et s'est révélé fort utile. Ces sortes de rencontres permettent aux femmes de prendre conscience de la situation qui leur est faite par les coutumes traditionnelles et les préjugés de la société à laquelle elles appartiennent.

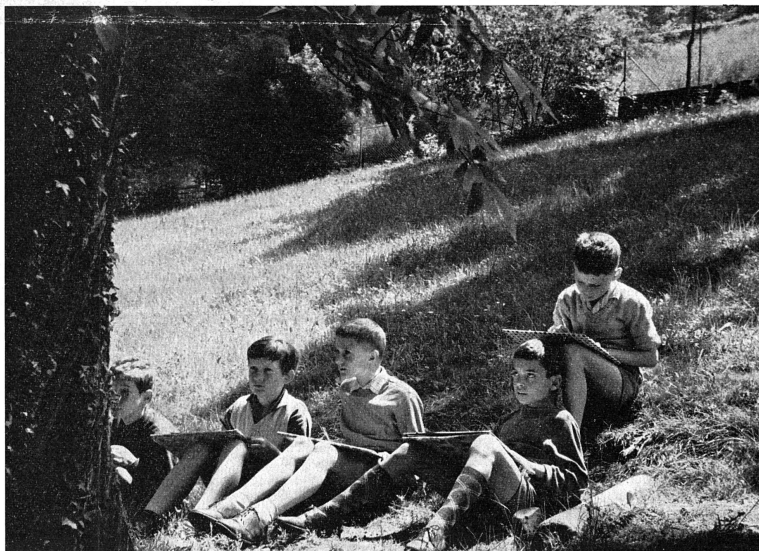
Pour les femmes qui ont réussi à faire des études, on a beaucoup de peine à obtenir des bourses de perfectionnement, de voyages, de séjours à l'étranger, qui sont, en beaucoup plus grand nombre, accordées aux hommes. La Commission intervient constamment pour en réclamer davantage.

La réalisation de ces projets demande de l'argent. Il existe une « assistance des Nations Unies pour le progrès de la femme », mais il est difficile de trouver des ressources suffisantes. On sait que, dans de nombreux pays en voie de développement, des Organisations non gouvernementales sont à l'œuvre et, dans bien des cas, il serait moins onéreux de les aider dans leur action que de vouloir réaliser de toute pièce un programme nouveau. Pensons à ces foyers d'Unions chrétiennes, à

tutions des Nations Unies sont sollicitées d'octroyer aux gouvernements une assistance pour les programmes éducatifs en matière de planning familial. Ce sujet passera en priorité lors de la vingtième session de la Commission.

Pour tous ces problèmes touchant au progrès de la femme, l'Organisation du travail et l'Unesco fournissent, à chaque session, des informations étendues sur la situation des travailleuses, ou sur les effectifs des filles dans les écoles, sur les moyens de leur faci-

Pour répandre les idées de protection et de respect de la nature auprès de la jeunesse, la Ligue vaudoise pour la protection de la nature a organisé l'année dernière un grand concours, proposant aux instituteurs l'étude d'un bel arbre. Vivement appuyée par le Département de l'instruction publique, le Service des forêts et les Associations forestières, cette action connut un vif succès. De nombreuses classes vaudoises participèrent au concours. Nul doute que pour ces garçons de Lausanne, les belles heures passées au pied d'un immense châtaignier, à en dessiner les détails de l'écorce, ne demeurent les plus belles de l'année scolaire ! (Cliché prêté par la Ligue suisse pour la protection de la nature).



ces maisons hospitalières catholiques, à ces écoles qui existent déjà. Ce sont des bases sur lesquelles on s'appuiera.

### Problème financier

En outre, l'année 1968 sera l'année des **droits de l'homme** (entendons hommes et femmes) ; on devrait profiter de l'effort qui sera fait à cette occasion pour obtenir de nouvelles ressources financières.

Il nous est impossible d'énumérer tous les objets qui ont été à l'ordre du jour, nous voulons cependant citer encore quelques débats concernant les problèmes familiaux.

On réclame, en effet, une **autorité égale pour le père et pour la mère**, au sein de la famille. Cette égalité n'est pas toujours aisée à faire respecter. Bien souvent les parents ne sont pas d'accord sur telle ou telle décision à prendre au sujet des enfants. Dans un système d'égalité, qui tranchera la question ?

Les centres de planning familial pourraient peut-être intervenir utilement pour maintenir la paix du foyer, c'est pourquoi les insti-

liter leurs études. On demande maintenant à la FAO (alimentation), à l'OMS (santé mondiale) et au FISE (fonds pour l'enfance) s'ils ne pourraient pas, eux aussi, fournir régulièrement un rapport sur leurs activités présentant un intérêt particulier pour la femme et l'on voudrait les inviter à élaborer des programmes à long terme pour le progrès de la femme.

Loin de se réduire, l'activité de la Commission s'étend toujours davantage, à mesure que se présentent les difficultés à l'établissement d'une situation féminine égale à celle des hommes. On comprend donc que les membres réclament une session chaque année et non pas tous les deux ans, comme c'est le cas actuellement. L'obtiendront-elles ? C'est comme toujours un problème financier. Mais on comprend bien que le rythme d'une année sur deux ralentit la réalisation des projets qui sont pourtant urgents puisque, pendant ce temps, des femmes pâtissent de ce retard.

Environ à

18 h. Fin des débats

19 h. Repas en commun au « Kursaal » de Baden

Vendredi 29 avril

9 h. 30 Bienvenue, Mlle Rolande Gaillard, présidente  
Assemblée des déléguées

12 h. 30 Banquet au « Kursaal » de Baden

14 h. 30 Visite facultative du « Tagungs-saal » et de la maison des jeunes au Kornhaus

### SOMMAIRE

- Page 2 : L'entretien des textiles - La loi et le sommaire  
Page 3 : L'Assemblée du Suffrage  
Page 4 : Un grand jour pour le Tessin - La condition de la Française  
Page 5 : La relieuse - Problèmes sociaux  
Page 6 : Paysan, un métier qui s'apprend - Pourvoirs du rythme